



# QUAND LE DROIT S'AJUSTE À LA GUERRE

Le cas de la RDC face  
à l'exemple de l'Ukraine

**Augustin Kazadi-Cilumbayi**

# Quand le droit s'ajuste à la guerre : Le cas de la RDC face à l'exemple de l'Ukraine

Par **Augustin Kazadi-Cilumbayi**

Président Directeur Général

Eyano Publishing

contact@eyanoexpress.com

US/Canada: +1 800 955 0153 | International : +1 613 882 0555

www.eyanoexpress.com

---

## Introduction

Dans l'histoire des nations, il arrive des moments où la loi doit se réajuster non pour plaire aux hommes, mais pour protéger la patrie. La République Démocratique du Congo, agressée depuis 2021 par le M23 soutenu par le Rwanda, vit aujourd'hui un tel moment. Dans ce contexte exceptionnel, la **Loi Kazadi-Tshilumbayi**, qui propose un ajustement constitutionnel temporaire du mandat présidentiel, n'est pas un caprice politique, mais une nécessité de souveraineté et de survie nationale.

Ce projet de loi mérite d'être compris et soutenu, à la lumière d'une comparaison internationale. À cet effet, l'Ukraine, agressée par la Russie depuis 2014, puis envahie massivement en 2022, offre un miroir puissant. Ce pays a lui aussi suspendu certaines dispositions constitutionnelles, prorogé des mandats, et adapté sa gouvernance à l'état de guerre avec **le plein soutien du peuple ukrainien et de la communauté internationale**.

---

## I. RDC et Ukraine: Deux Nations Déchirées par la Guerre

### 1.1 Une agression étrangère

L'Ukraine a été envahie par la Fédération de Russie, un État voisin, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies. La RDC, quant à elle, subit depuis novembre 2021, une guerre hybride orchestrée par des groupes rebelles (le M23/AFC) soutenus activement par le Rwanda, comme confirmé par **le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et la Résolution 2773 du Conseil de Sécurité adoptée à l'unanimité le 21 février 2025**.

Ces deux nations ont donc une caractéristique commune : **elles n'ont pas déclenché la guerre, mais elles la subissent sur leur propre territoire**. Cette agression affecte leur souveraineté, leur stabilité politique, leur développement économique, et surtout la sécurité de millions de civils.

---

## II. Quand la Constitution se met au service de la Résistance

### 2.1 L'Ukraine a suspendu l'élection présidentielle

En mars 2024, **Volodymyr Zelensky**, Président de l'Ukraine, dont le mandat devait théoriquement prendre fin en mai 2024, **a annoncé qu'aucune élection présidentielle ne serait organisée tant que la guerre continuerait**. Cette décision a été comprise comme légitime par le peuple ukrainien, les alliés occidentaux, l'Union européenne et l'OTAN. Pourquoi ? Parce qu'un pays en guerre ne peut pas se permettre une transition politique qui fragilise son autorité, son armée et sa diplomatie.

### 2.2 La RDC doit faire preuve de la même intelligence constitutionnelle

La **Loi Kazadi-Tshilumbayi**, proposition de Projet de Loi pour la République Démocratique du Congo, donne un mécanisme transitoire de 36 mois **après** la fin officielle de l'agression, pour permettre à l'État de :

- Restaurer l'autorité sur les territoires occupés ;
- Réintégrer les populations déplacées ;
- Organiser des élections libres et inclusives sur l'ensemble du territoire national.

C'est une démarche **responsable, réaliste et patriotique**

---

## III. Le Droit International soutient les ajustements constitutionnels en cas de guerre

### 3.1 L'état de nécessité : une notion juridique universelle

Le droit international reconnaît le principe de **l'état de nécessité**, qui permet à un État de déroger temporairement à ses engagements constitutionnels ou conventionnels **lorsqu'il en va de la survie de la nation**. Ce principe est invoqué, entre autres, dans :

- L'article 4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- L'article 15 de la Convention européenne des droits de l'homme.

L'Ukraine a invoqué cet état de nécessité pour restreindre certaines libertés, imposer la loi martiale, et reporter les élections. **Pourquoi la RDC n'aurait-elle pas le droit d'en faire autant ?**

### 3.2 Le précédent ukrainien légitime le projet congolais

Si la communauté internationale a soutenu l'Ukraine dans cette dérogation, **il serait injuste et hypocrite** de refuser le même droit à la RDC. Le Congo est une nation souveraine, membre des Nations Unies, confrontée à une guerre reconnue par la communauté internationale. Il ne s'agit pas de manipuler la Constitution à des fins politiques, mais de **la mettre au service de la République**.

---

## IV. Les peuples soutiennent leurs dirigeants en temps de guerre

### 4.1 Le peuple ukrainien derrière Zelensky

Malgré l'usure du pouvoir, les privations et la peur, **le peuple ukrainien a continué de soutenir massivement son président en temps de guerre**. Ce soutien s'explique par la clarté du message: « **Nous combattons jusqu'à la libération totale du territoire.** »

Le peuple congolais mérite aussi un message fort. Il ne peut pas être appelé aux urnes pendant que ses frères sont déplacés à Rutshuru, que les armes du M23 tonnent encore dans le Masisi, ou que Goma et Bukavu vivent sous la menace d'une prise totale.

### 4.2 En RDC aussi, le peuple est prêt à comprendre et à soutenir

Les Congolais ne sont pas naïfs. Ils savent que **l'ennemi profite des divisions politiques pour avancer**. Ce n'est donc pas le moment d'une campagne électorale clivante, coûteuse et insécurisée. Ce n'est pas un débat gauche-droite, opposition-majorité. **C'est une question de survie nationale**.

---

## V. Émotion, mémoire et responsabilité historique

### 5.1 La mémoire des peuples trahis

Les Congolais n'ont pas oublié les élections de 2011, organisées sous tension, qui ont fracturé le pays. Ils n'ont pas oublié les frustrations de 2018 avec les élections dans l'Est organisées en décalé à cause d'Ebola, sans Yumbi, ni encore les élections de 2023 sans Bunagana. **Pourquoi répéter l'erreur qui piétine ce qu'est la RDC, c'est à dire un Etat de Droit.** (Article Premier de la Constitution de la République Démocratique du Congo)

## 5.2 L'histoire retiendra ceux qui auront choisi la République plutôt que l'ambition

Soutenir cette réforme, ce n'est pas soutenir un homme. **C'est choisir la République.** C'est dire : tant que le Congo saigne, **la priorité, c'est la patrie.**

Un jour, comme l'Ukraine aujourd'hui, **la RDC regardera en arrière** et se dira : « En ce moment-là, nous avons choisi l'unité. » Et l'histoire honorera ceux qui, comme les résistants d'hier, **ont préféré le combat à la complaisance.**

---

## VI. Proposition : Copier le modèle ukrainien.

### 6.1 Une gouvernance d'exception avec contrôle parlementaire

Le Président Zelensky a continué à gouverner avec l'appui du Parlement, en état de guerre. Le Président Tshisekedi continuera à diriger en état de guerre avec l'appui du Parlement et du Peuple congolais.

### 6.2 Une diplomatie active pour renforcer la légitimité

L'Ukraine a intensifié ses relations diplomatiques avec les États-Unis, l'Union européenne, le G7, et a mobilisé des aides sans précédent. La RDC doit faire de même. La **Loi Kazadi-Tshilumbayi** doit être portée dans les forums internationaux comme **un acte de responsabilité démocratique en contexte de guerre.**

---

## Conclusion: Le courage de la loi, la dignité de la nation.

La réforme constitutionnelle proposée par la Loi Kazadi-Tshilumbayi n'est pas une rupture de l'ordre républicain. **Elle est sa protection.** Elle est l'acte de lucidité d'une nation qui refuse de comptabiliser un mandat présidentiel sous occupation étrangère.

Comme l'Ukraine, **le Congo a le droit de se défendre, y compris sur le plan institutionnel.** Comme l'Ukraine, la RDC doit mobiliser ses enfants autour d'un objectif unique : **sauver la patrie.**

Et si un jour, un livre d'histoire est écrit sur cette période trouble, **qu'il y soit dit que la République a su s'ajuster, se tenir debout, et traverser l'orage avec foi, intelligence et courage.**